



## Problème trop perçu ARE chômage

Par **addaraph**, le **03/06/2012** à **12:02**

Bonjour tout le monde, voila, je suis dans une situation un peu délicate avec le pôle emploi de ma ville. Je m'explique: En 2011 j'ai travailler quasiment toute l'année en intérim, et ais été en AT durant le mois et demi précédent ma fin de mission. L'usine a aussi fermer 3 semaines en août. J'ai donc déclarer au pôle emploi que je n'avais fais que 62.5 heures et ils m'ont verser une allocation. Pour l'accident de travail, j'ai déclarer le nombre d'heure travaillé dans le mois de l'accident, et n'en ais donc déclarer aucune le mois suivant. Le pôle emploi m'as donc verser une allocation. (le complément de la cq que je devais recevoir de mon employeur intérim n'est arriver que 6 mois après l'AT. Mon erreur vis a vis du pole emploi as été de ne pas déclarer que j'étais en arret maladie, or comme je leurs ais dit, lors de l'actualisation je ne savais pas que pour eux arret d'accident de travail etait égal a arret maladie, simplement car la cq souligne bien que arret maladie et arret d'AT n'est pas du tout la meme chose. Donc j'n viens au fond du probleme, j'avais un trop perçu de 1200 euros, okay, pas de problemes, ils m'expliquent tout en détail, qu'ils s'en sont rendu compte lors du recalcul de mes droits, je ne le conteste pas, je suis meme pret a régler la totaliter de la somme d'un coup avec l'argent que mes parents m'ont prêter afin de rembourser mes dettes que je n'arrive plus a payer (situation de surrendettement. Sauf que: au mois d'avril, le pole emploi devais me verser une alloc de 869 euros, mais au lieu de sa, ils m'ont pris la totalité de mon alloc pour éponger une partie de la dette, ce qu'ils n'avais pas le droit, d'autant plus que je n'ais pas eu de proposition d'echancier. Pour ne pas me laisser dans la galere (et encore sa c'est parceque j'ai insister face au responsable d'agence, je les ais meme forcer je dirais), ils m'ont verser une avance de 308 euros sur le mois de mais payable en juin. Pour le mois de juin, en plus de me deduire les 308 euros sur mes alloc, ils m'en ont prélever 100 euros de plus pour la dette, ce qui me laisse encore ce mois ci avec la moitier de mon alloc, meme pas de quoi couvrir mes frais (loyer internet et edf).

A la base, je voulais qu'ils annule la somme qu'ils avaient prélever sur mes allocations, afin de me metre un echancier en place et de ne pas me laisser sans revenu. Ils m'ont dit que sa n'etait pas possible de faire sa, meme si ils etaient dans l'illégalité en me prélevant la totalité de mes alloc

Par **addaraph**, le **03/06/2012** à **12:07**

Or, en appelant la plateforme pole emploi de ma région, le conseiller que j'ai eu, m'as dit qu'ils etaient obliger de me rembourser la somme qu'ils avaient perçu, et de repartir a 0 avec un echancier. Je suis de bonne foi, et j'etait meme pret a tout rembourser si ils me rester suffisamment d'argent une fois les prêts rembourser. Je cherche regulierement du travail, et je

suis meme inscrit a une formation pour septembre, je ne profite pas du systeme, mais malgré sa ils continuent a me laisser dans la gelere.

Je suis aller en 1 mois une dizaine de fois au pole emploi, et ils ne veulent rien savoir. Lundi j'y retourne afin qu'ils me verse les 1000 euros qu'ils mont prélever, et qu'ils me mettent un échancier en place, car le mois dernier j'ai du faire avec 308 euros (le montant de mon loyer) et ce mois-ci 462 le montant de mes charger. Je sors d'une grosse galère financière et eux font en sorte que j'y retourne, d'autant plus qu'après 7 mois de travail je n'ais droit qu'as 4 mois de chômage, si ils continuent comme sa je n'aurais aucune allocation complète jusqu'à la fin de mes droits.

Qu'en pensez-vous? Que dois-je faire?

Je suis perdu, et j'ai peur de retomber dans les decouvert et tout ce qui en découle.

P.s. Le premier conseiller que j'ai vu m'as dit mot pour mot, je cite: Votre dossier est un putain de casse tête chinois.

Et au téléphone, l'on m'as dit qu'apparemment ils n'avaient pas pris l'AT en compte

Cordialement

Par **addaraph**, le **05/06/2012** à **20:17**

il n'y as personne pour me renseigner?

cdlt

Par **P.M.**, le **05/06/2012** à **22:16**

Bonjour,

Si vous n'avez pas réagi par courrier et même par lettre recommandée avec AR auprès du service vous prévenant du trop perçu en demandant l'établissement d'un échancier par exemple basé sur le barème des saisies sur rémunérations, il ne faut pas vous étonner que le dossier n'avance pas beaucoup...

Par **addaraph**, le **06/06/2012** à **13:45**

Avant tout, merci de votre réponse, l'échancier c'est au pôle emploi de le mettre en place, ils

me l'ont confirmé mardi. Par contre, je peux récupérer 900 euros du trop perçu et le rembourser en suite via échéancier, mais ceci est ce que cite: "au bon vouloir du responsable d'agence". Je n'ai pas fait de courrier avant, car trop naïf j'ai cru en ce que le premier conseiller m'avait dit, mais par la suite je me suis renseigné et rendu compte qu'il m'avait menti et qu'il n'avait pas fait le nécessaire sûrement par manque de professionnalisme, ou bien parce que son café l'attendait, je ne saurais dire. Maintenant j'attends vendredi, jour où je recevrais la réponse du responsable d'agence. Si il ne veut pas me reverser les 900 euros qu'ils m'ont "illégalement" prélevé, mon avocat gèrera la suite.

Par **P.M.**, le **06/06/2012** à **17:17**

Bonjour,

Mais c'est à Pôle Emploi de mettre en place l'échéancier sur votre demande car ce n'est quand même pas à eux de vous le proposer et un dialogue n'est jamais inutile en pareilles circonstances surtout si cela peut être assimilé à de fausses déclarations, même si c'est involontaire...

Je présume que pour prétendre que c'est illégal, vous avez des textes...

Mais effectivement, si vous avez les moyens et/ou la possibilité de faire intervenir un avocat au besoin en attendant le temps d'une action judiciaire, pourquoi pas...

Par **addaraph**, le **06/06/2012** à **18:59**

Il ne s'agit pas de fraude, je ne sais même pas d'où viennent ces sommes, je sais d'où viens le quart mais le reste on n'a pas su m'expliquer en détail, j'en saurais plus vendredi.

Illégal est peut être un bien grand mot, mais le pôle emploi n'avait pas le droit de me prélever la totalité de mon allocation en me laissant, à la base, sans ressource durant un mois.

Source: plateforme de Nantes au 3949

Pour l'échéancier, je me suis rendu compte le 3 au soir que j'avais un trop perçu, et le 4 qu'ils n'allaient pas me verser l'allocation, je n'ai donc pas eu le temps d'en demander un, de plus je n'ai reçu le courrier du trop perçu plus de 15 jours après m'en être rendu compte via leur site.

Par **P.M.**, le **06/06/2012** à **21:51**

Je n'ai pas parlé de fraude mais de fausse déclaration car quand on est indemnisé par la Sécurité Sociale parallèlement, c'en est une...

Donc depuis 2011, Pôle Emploi ne s'est jamais aperçu de l'indu créant le trop perçu et ne vous l'a jamais notifié, ce qui paraît étonnant mais possible...

Apparemment, vous dites que dès avril, vous avez eu une retenue sur votre indemnisation et nous sommes en juin, il me semble donc que vous aviez le temps de réagir et de demander l'échéancier mais peut-être que votre avocat règlera tout ça rapidement...

Par **abbas**, le **18/02/2015** à **13:40**

G perçu allocation chômage en même temps que mon salaire j avais omis de déclarer que je travailler en fix au Luxembourg . Licencier combien pole emplois peuvent me prendre

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **15:35**

Bonjour,  
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **chrismic**, le **10/05/2019** à **09:14**

Pôle emploi a déclaré à la CAF que j'ai perçu 5000€

Or c'est une erreur de leur part qu'ils m'ont confirmé par téléphone

La CAF a bloqué l'APL et la prime d'activité auxquelles j'ai droit au vu de ces paiements incohérents.

La CAF voudrait que Pôle Emploi leur fournisse un papier justifiant que cette somme est fausse, mais Pôle Emploi ne fait rien malgré mes nombreuses réclamations.

Je me retrouve avec une indemnité de 600€ par mois à cause de leur erreur.

Que puis-je faire ?

Par **chrismic**, le **10/05/2019** à **09:22**

y-a-t-il un délais de réclamation de la part de la CAF ?